

Connaissance prise de l'interpellation violente de notre consœur, Sonia Dahmani, avocate au barreau de Tunisie, au sein de la maison de l'avocat, samedi 11 mai 2024, par des personnes cagoulées, bousculant les avocats et journalistes présents,

Connaissance prise du communiqué de la section de Tunis de l'Ordre national des avocats de Tunisie, réunie en urgence le 11 mai, et appelant à la grève générale,

Les soussignés :

RAPPELLENT que la Tunisie a ratifié le 18 mars 1969 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1968 par les Nations unies qui protège notamment les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité, à la liberté de pensée, de conscience et de religion et l'interdiction de la détention arbitraire,

RAPPELLENT que la Tunisie a également ratifié le 23 septembre 1988 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1987 par les Nations unies et son Protocole facultatif, le 29 juin 2011, adopté en 2002,

S'INDIGNENT contre les violences verbales et physiques perpétrées à l'encontre des avocats tunisiens et des journalistes visant à les intimider et à les faire taire,

CONDAMNENT l'arrestation violente d'une avocate et chroniqueuse qui, après des propos tenus sur un plateau de télévision, sur la situation du pays, a été convoquée devant la justice et s'est réfugiée à la maison de l'avocat où elle a été interpellée violemment,

CONSIDERENT que s'introduire de force dans les locaux de l'Ordre national des avocats constitue une agression inédite et alarmante contre ce lieu, sanctuaire des droits de la défense et de la liberté d'expression, où se réunissent des avocates et des avocats, défenseurs de l'état de droit et derniers remparts contre l'arbitraire,

S'INSURGENT contre de telles pratiques, réclament la libération immédiate de notre consœur Sonia Dahmani et l'arrêt de toute forme de répression contre les avocats, journalistes et tous autres défenseurs des libertés tunisiens,

SOUTIENNENT les avocats de la section de Tunis de l'Ordre national des avocats de Tunisie et l'ensemble des confrères entravés dans l'exercice de leur métier d'avocat,

APPELLENT à un rassemblement des avocats en robe, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme devant l'ambassade de Tunisie, 25 rue Barbet de Jouy, Paris 7^{ème}, pour la défense des libertés et des droits fondamentaux, ce vendredi 17 mai à 12H30

Paris le 12 mai 2024,

